Procès-verbal sommaire
Séance du conseil municipal du 26 mars 2015

Sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

Sont présents :
Mmes & MM. les adjoints : Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**, Yves **MAURER**, Corinne **STIMPFLING** & Francis **CARNET**,

Mmes & MM. les conseillers municipaux : Jean-Marie **HUEBER**, Maryvonne **THUET**, Edith **BIXEL**, Pierre **STOFFELBACH**, Alain **MULLER**, Maurice **CARNOD**, Gilberte **BISCH**, Aimée **KOERBER**, Christian **HOLTZHEYER**, Sébastien **BURGOS**, Olivier **GLORIAN**, Maryline **BERTRAND**, Audrey **GOEPFERT**, Christophe **SCHLICHT**, Sophie **GRIENENBERGER**, Yolande **WINTZERITH**, Dominique **ZIMMER**, Philippe **PETER** & Fabien **HENGY**.

Absents excusés :
Mme Martine **LEFEBVRE**,
Melle Johanna **HEMMERLIN** qui a donné procuration à Mme Aimée **KOERBER**.

Le Maire ouvre la séance et il est procédé à l'appel des membres présents qui sont au nombre de :

- **23** à partir de 18 h 30,
- **24** à partir de 18 h 50 après l'arrivée de Mme Dominique ZIMMER qui avait donné procuration à M. Philippe PETER,
- **25** à partir de 18 h 55 après l'arrivée de M. Francis CARNET qui avait donné procuration à M. Jean-Paul MEYER.

Le quorum est en conséquence dépassé et le conseil municipal peut délibérer valablement.

---

1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine SCHMITT en qualité de secrétaire de séance.

2. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 18 février 2015.

3. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe les taux de fiscalité directe local pour 2015, au même niveau que ceux de 2012, 2013, 2014, comme suit : taxe d'habitation = 17,08 %, taxe foncier bâti = 14,71 %, taxe foncier non bâti = 64,45 % et cotisation foncière des entreprises = 19,36 %.

4/a. Le conseil municipal, par 22 voix pour (dont 2 procurations) et 4 voix contre (dont 1 procuration), fixe le produit des impositions directes à 1.884.604,- €, approuve le budget primitif 2015, fixe à 2.088.470,- € le montant des crédits correspondant aux dépenses d'investissement engagées non mandatées, à 480.000,- € le montant des recettes d'investissement non encaissées à reporter au budget de l'exercice 2015 et autorise le Maire, eu égard à l'inscription d'un prêt dans le budget 2015, à lancer les consultations utiles auprès de toutes les banques de manière à pouvoir valider, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le choix final retenu après négociations.

4/b. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve et vote le budget primitif 2015 « ZAE Haselaecker ».

4/c. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve et vote le budget primitif 2015 – budget annexe « vente d'électricité ».

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme voirie 2015 réalisé par le bureau BEREST et le plan de financement prévisionnel, charge le Maire de la signature de l'avenant N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre, prend acte que le Maire lancera le marché de travaux du programme de voirie 2015 selon la procédure adaptée, charge le Maire de solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Haut-Rhin ou de tout autre financeur institutionnel et autorise l'inscription de ces dépenses au budget primitif 2015 en section d'investissement.

6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe les nouveaux tarifs (droits et taxes, participations pour l'utilisation des locaux du Palais Beau Bourg, de la Maison des Associations et du Foyer Saint-Léger, grille tarifaire des concessions du cimetière et récapitulation de loyers) et entérine le dispositif de gratuité des bâtiments communaux en faveur des associations locales.

7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à charger le Centre de Gestion du Haut-Rhin à lancer une procédure de marché public en vue de souscrire pour son compte des conventions relatives aux risques statutaires auprès d'une entreprise d'assurances agréée.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la nouvelle liste des associations bénéficiaires de subventions dans le cadre du régime général d'aides aux associations locales.

9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme des vacances de printemps 2015 proposé par l'animation jeunesse et fixe la grille tarifaire y relative.

10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'application des tarifs de la catégorie 2 pour les enfants dits « placés » à toutes les activités des « Mikados » et de l'animation jeunesse.

11. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à l'exception de Mme Sandrine SCHMITT qui s'abstient sachant que son fils est concerné, approuve la subvention accordée aux Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Porte du Sundgau 68 pour un montant total de 100,- €.

12. Le conseil municipal prend acte de la communication des comptes rendus des commissions consultatives paritaires du C.L.S.H. « Les Mikados » qui se sont déroulées durant l'année 2014 conformément à l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal.

13. Le conseil municipal prend note des actes signés par le Maire dans le cadre des délégations d'attribution reçues du conseil municipal conformément à la délibération N° 6 du 30 mars 2014.

14. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.

Le Maire,
Jean-Paul MEYER

MAIRIE de BLOTZHEIM
Haut-Rhin

Acte à classer

PVS_URB26-03-15

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-04-07T09-43-48.00 (MI94690920)

Identifiant unique de l'acte :
068-216800425-20150407-PVS_URB26-03-15-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : PVS-URB-26.03.15

Date de décision : 07/04/2015

CERTIFIÉ
Certifié Conforme

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblees
5.2.2. AUTRES

Acte : PVS-URB-26.03.15.PDF

Classer

Annuler

Préparé	Date **07/04/15** à **09:43**	Par **HABE Gwendoline**
Transmis	Date **07/04/15** à **09:43**	Par **HABE Gwendoline**
Accusé de réception	Date **07/04/15** à **09:48**	

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	PVS-URB-26.03.15
Date de transmission de l'acte :	07/04/2015
Date de réception de l'accusé de réception :	07/04/2015
Numéro de l'acte :	PVS_URB26-03-15 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	068-216800425-20150407-PVS_URB26-03-15-AU
Date de décision :	07/04/2015
Acte transmis par :	Gwendoline HABE
Nature de l'acte :	Autres
Matière de l'acte :	5. Institutions et vie politique 5.2. Fonctionnement des assemblees 5.2.2. AUTRES